Photo Marton

La femme moderne, la femme libérée qui n'est plus l'esclave de l'homme mais sa compagne égale à lui-même, doit être consciente de sa personnalité, comme elle doit revendiquer tous ses droits et accomplir tous ses devoirs humains.

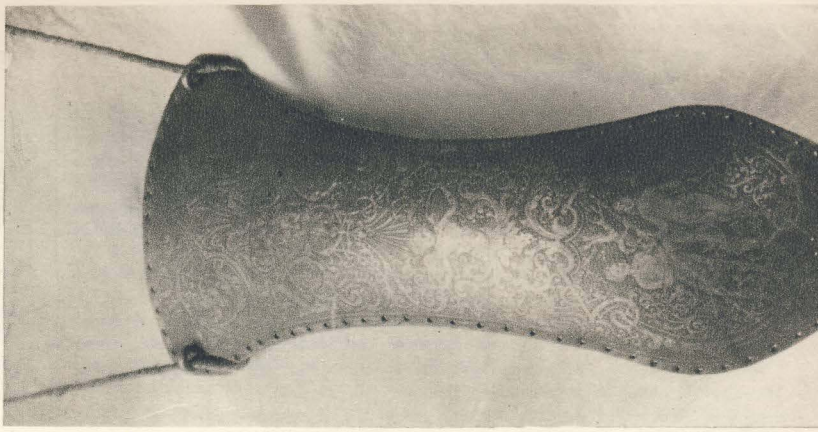

Ceinture de cho

RÉFL

LA CEINTUR

DE temps immémorial, l'esprit de possession des hommes, considérant les femmes comme un objet de leur appartenance et dépendance, au même titre que leurs chevaux ou leurs troupeaux, a été à la base du sentiment de la jalousie masculine.

En tous les temps anciens, la femme qui manquait de fidélité matérielle à son époux était durement châtiée. Remarquons d'ailleurs que la fidélité mentale n'était alors nullement envisagée. La femme peut détester son mari, cela n'a pas d'importance. Ce qui importe, pour l'homme, c'est non pas d'échanger des caresses avec qui les accueillera avec joie, mais d'être le seul maître et possesseur publiquement reconnu pour tel par ceux qui l'entourent.

⁂

Pour préserver cette précieuse denrée qu'est la femme possédée, les prescriptions légales et les coutumes sont féroces. Dans le Deutéronome, Chapitre 23, Verset 22, on lit : « Quand on trouvera un homme couché avec une femme mariée, ils mourront tous deux ». Le mode de mort n'est point précisé ici, mais il découle des Versets 14 à 21 qui visent le cas d'une jeune mariée dont l'époux prétend qu'elle n'était pas vierge. Si cela est constaté inexact, le mari sera obligé de garder la femme toute sa vie et en outre il paiera une amende de cent pièces d'argent, mais (Vers. 20) « Si ce qu'il a dit est véritable, que la jeune fille ne soit point trouvée vierge », (Vers. 21) « Alors ils la feront sortir à la porte de la maison de son père et les gens de la ville l'assommeront de pierres et elle mourra ». Il s'agit donc aussi vraisemblablement de lapidation, dans le cas prévu au Verset 22 qui suit.

Des supplices divers sont aussi envisagés par diverses coutumes des pays d'Asie et, en dehors même de ces régions, il a toujours été tenu pour légitime que le mari dont l'épouse se rend auprès d'un autre se tienne pour outragé et la tue.

Remarquons bien que l'opinion générale c'est non pas qu'il est regrettable qu'il y ait pour le mari qui voit sa femme auprès d'un autre une douleur, une peine due à la crainte de se voir privé d'un amour très chéri, mais que cela constitue une injure, une peine d'amour-propre, la privation d'une des pièces de son cheptel. Aussi crée-t-on, suivant les pays des dispositifs divers destinés à enfermer les femmes pour qu'elles ne s'échappent pas et soient hors des atteintes des hommes de l'extérieur. Ce furent, en Grèce, les gynécées, plus tard, en Orient, les harems; mais toujours le but dans lequel sont instituées ces demeures est d'isoler les femmes de tout homme autre que le mari.

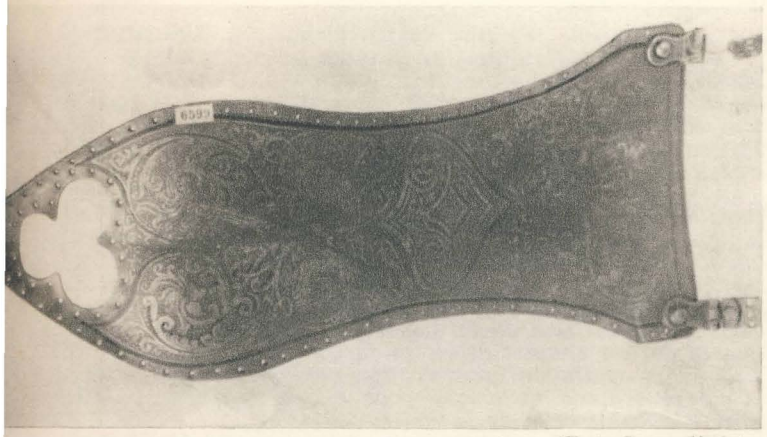

Photo Roger Violet

. Musée de Cluny.

S SUR

DE CHASTETÉ

par le DOCTEUR P. RUSSO

Ainsi nous voyons se manifester deux tendances opposées ayant but commun : d'une part une législation draconnienne mais conservant un caractère purement moral : *interdiction de contacts avec d'autres que le mari, avec, pour sanction, la lapidation; d'autre part une organisation* matérielle *de séquestration évitant ainsi le recours aux sanctions. Si toutefois une pensionnaire du harem trouve cependant malgré les barreaux (voyez la « Précaution inutile ») moyen d'enfreindre la loi, elle est tuée sans autre forme de procès.*

Mais durant toute l'Antiquité, on ne voit aucun auteur mentionner l'existence d'un autre et plus récent moyen de préservation de ce ridicule « honneur du mari » qui tant défraye à juste titre le vaudeville et dont les spectateurs de théâtre se gaussent de voir réduire à néant la superbe.

Ce moyen, qui ne semble attesté qu'à partir du Moyen Age, c'est la « ceinture de chasteté ».

⁂

Les chevaliers partant pour la croisade et craignant les entreprises des autres seigneurs demeurés en Europe, ou de pages, de troubadours et autres amuseurs venant dans les châteaux, voire de moines confesseurs, se prémunirent contre ce « meschief », (grave, estimaient-ils), en fermant l'entrée du Saint des Saints au moyen de ceintures dont la forme générale fait penser à celle de nos modernes ceintures herniaires. Elles offrent, avec des modalités variées dans le détail, les caractères suivants. Une plaque de métal à bords mousses couvre une partie du pubis, s'amincissant en triangle pour passer entre les cuisses où elle n'offre que quelques centimètres de largeur, mais est cependant suffisamment large et bordée de gros bourrelets pour interdire toute mise en place de pénis ou même de doigt dans le vagin. Franchissant d'avant en arrière la région périnéale, la bande de métal s'élargit à nouveau en triangle couvrant une partie des fesses. Le triangle antérieur et le postérieur ont ainsi chacun une base supérieure et sommet inférieur. Les deux bases sont situées au niveau de la taille, l'une sur le ventre, l'autre sur le dos. Une ceinture de métal fort, formée de pièces à charnières, les réunit et peut être fermée par un verrou à clef qui ne peut être ouvert que par le possesseur de ladite clef : le mari. Monsieur part en guerre contre les infidèles et pour que sa femme ne puisse pas le devenir, il emploie un moyen très sûr a priori : *l'occlusion des voies de pénétration dans la place. Bien entendu deux pertuis étaient réservés au passage des produits d'élimination vésicale et intestinale, mais avec une disposition*

Photo A.

Ecole française (XVI^e siècle). Jeune femme à sa toilette. Musée de Dijon.
Peut-on imaginer que cette jeune et jolie femme fût moralement et physiquement meurtrie par le port d'une ceinture de chasteté !

Au temps jadis, l'art ne perdait jamais ses droits. C'est ainsi que certaines ceintures de chasteté étaient finement ciselées comme des objets précieux. Sur celle que nous reproduisons ici se trouve, opportunément gravé, le rappel du péché originel.

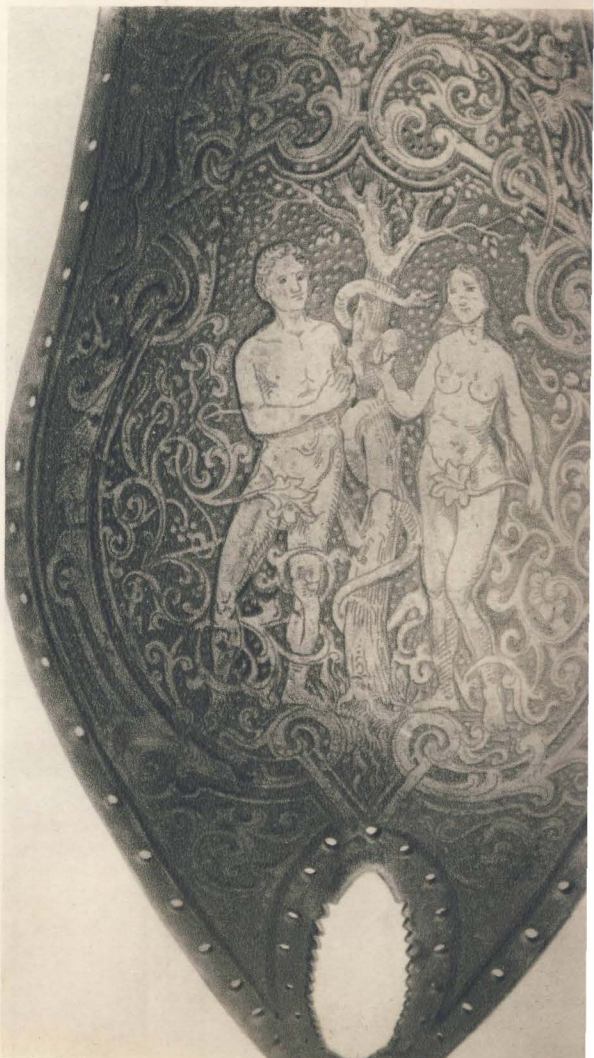

telle que tout essai tenté de l'extérieur pour les utiliser comme voie d'accès se serait avéré fort douloureux et dangereux.

⁂

Une autre forme de ceinture de chasteté, (si l'on peut dire), est celle qu'ont inventée les tenants de la coutume (heureusement en régression très nette depuis une dizaine d'années) existant chez les Galla de la côte des Somalis. Elle consiste en la fermeture des voies sexuelles et génitales de leurs femmes non par un revêtement métallique externe, mais par un revêtement charnu autochtone provenant des tissus mêmes du corps de la femme. Cette coutume est dite « des femmes cousues ». J'en ai donné jadis dans cette même revue et plus récemment dans une autre publication (1) *une description détaillée, j'y renvoie le lecteur, rappelant seulement les caractères principaux de ce cruel usage. Dans l'enfance, on excise chez les fillettes le clitoris et les petites lèvres, on réunit les deux bords de la plaie ainsi créée et qui va du clitoris à la fourchette, de sorte que la cicatrisation faite, il n'y a plus d'orifice vulvaire, mais seulement un pertuis tout près de l'anus, pour l'évacuation des liquides. La fillette grandit ainsi, bien entendu privée à peu près totalement de sensibilité sexuelle. Quand elle se marie, le mari, pour l'accouplement, fend avec son couteau la paroi qui avait été créée par la cicatrisation et c'est sur cette femme saignante et douloureuse, sans sensibilité clitoridienne et dont la sensibilité vaginale est nécessairement réduite par l'excision des petites lèvres qu'il réalise brutalement l'intromission dans une plaie, du pénis masculin pour « ensemencer » le terrain de sa descendance. Les femmes Galla non seulement enfantent, mais conçoivent dans la douleur. Elles doivent avoir une conception très particulière des « plaisirs » de l'amour. Elles ne sont plus dotées d'un système génito-sexuel, mais d'un système génital seulement, et c'est au prix de cette déchéance, de cette transformation de leurs femmes en machines à faire des enfants dans la souffrance, que les maris Galla sont sûrs de la virginité de leur femme et de l'absence de risque d'infidélité. Car s'ils doivent s'absenter, ils les « recousent » s'il n'y a pas d'enfant « en route ». Le but essentiel est ici, comme pour les ceintures de chasteté moyenâgeuses, d'éviter à tout prix qu'un enfant naisse dont le père physiologique ne serait pas celui* « quem nuptiæ demonstrant » *(qu'indique le mariage) comme disaient les vieux légistes romains.*

⁂

En somme, si l'on se place au point de vue de ces hommes, ils agissent de façon fort judicieuse, car les femmes étant mises en état de n'éprouver aucun attrait pour les actes sexuels ont bien peu de chances de se laisser séduire et, étant closes, ne risquent pas l'infidélité matérielle.

Toutefois avouons que la ceinture de chasteté de notre Moyen-Age est une ceinture de roses comparée à la « fermeture » des femmes Galla.

Mais le dispositif d'occlusion des voies sexuelles n'est pas seulement un dispositif destiné à la sécurité des maris. Le dernier avatar de cette idée est à but prophylactique contre l'onanisme féminin, en particulier celui des fillettes. Il est décrit en détail dans un ouvrage populaire déjà ancien (1874), du Dr Labarthe, le « Dictionnaire de Médecine usuelle ». Ce curieux appareil est exactement fait comme une ceinture de chasteté mais en matières souples, cuir, étoffes, sauf la conque qui recouvre la vulve et qui est faite d'argent ou de maillechort.

Ainsi dans l'histoire de la réalisation des procédés destinés à l'obturation des voies génito-sexuelles féminines dont le type le plus caractérisé est la ceinture de chasteté moyenâgeuse, on peut constater l'existence de deux modes d'orientation. Le plus ancien vise uniquement la préservation de la pureté de descendance des enfants du mari et la conservation pour lui seul de la disposition de cette pièce remarquable de son cheptel qu'est la femme. Le plus récent vise tout au contraire une préservation contre des excès sexuels et ne se propose nullement pour but la sauvegarde d'une propriété, mais celle de la santé.

D'autre part on constate trois périodes se succédant chronologiquement. D'abord, la période de la clôture par persuasion. Les populations anciennes vivaient dans des conditions où il était difficile d'enfermer les femmes, sauf dans les cités importantes et chez les gens riches, en raison des nécessités de déplacements provenant des travaux qui devaient être effectués à l'extérieur. Mais les sanctions très sévères prescrites par les lois devaient réaliser la protection souhaitée.

⁂

Puis, le niveau de vie s'élevant, on vit s'accroître le nombre des gynécées. En Orient, ce furent les harems. Mais c'était la clôture avec liberté dans l'intérieur de la demeure et sans aucun instrument matériel de coercition corporelle.

Aux temps troublés du Moyen Age, le danger, pour le seigneur parti pour la croisade, était fort grand de se voir préférer un gentil page, non point mal soigné et mal odorant comme lui, non grossier ni grincheux. Et c'est de cette préoccupation que semblent bien être nées les ceintures de chasteté. Toutefois, certains textes que j'ai le regret de ne pouvoir citer, car je ne les ai plus à ma disposition, font état d'un tout autre usage des ceintures de chasteté et qui semble plus vraisemblable étant donnée la lourdeur, la forme incommode, la dureté de ces appareils. Il s'agirait de moyens de punition pour des femmes adultères ou supposées adultères et que le mari avait bien voulu ne pas tuer, mais qu'il obligeait à porter cette lourde masse de métal dans les régions fautives de leur corps.

⁂

Chronologiquement la méthode Galla ne peut prendre place dans aucun des trois cadres que je viens d'indiquer, elle existe depuis une durée immense et, par nature ne peut pas se modifier. Elle ne peut que disparaître si les conditions de civilisation du pays progressent. C'est d'ailleurs ce qui est en train de se produire.

L'appareil antionanique du Dr Labarthe ne peut non plus être classé dans la série chronologique d'évolution de la clôture sexuelle, car il poursuit un but très différent et ne se rattache que par sa forme et son but matériel aux ceintures moyenâgeuses.

Les ceintures du Musée de Cluny sont bien connues. Celles présentées ici par K. de Mongeot sont particulièrement intéressantes par leurs formes, dispositifs et origines.

(1) Voir « *Vivre d'abord !* », année 1933 : « Les Femmes cousues » et « Le progrès qui tue », numéro spécial de « Médecine pour tous », 1, rue Fénelon, Lyon.

Musée de Cluny. Ferronnerie.
Autre modèle de ceinture de chasteté de fabrication rudimentaire. Elle était en usage au XVe siècle.

Photo Roger Viollet

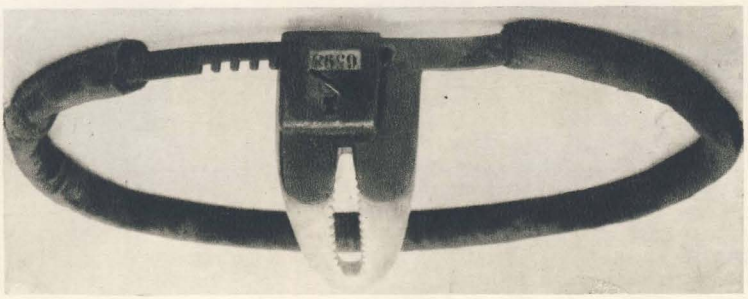

L'enseignement sexuel.

« POUR ceux qui poursuivent leurs études, ce même programme sera plus tard repris, approfondi et complété.

« Certes, les réactions de nos enfants, élevés dans la pudeur et trop souvent dans la pruderie, seraient différentes de celles des jeunes Suédois habitués dès la naissance à se baigner ensemble, garçons et filles, jusqu'à 9 ou 10 ans, dans la plus candide nudité.

« Mais quelles que soient ces réactions, elles ne peuvent entraîner à notre avis, rien de pire que la curiosité malsaine, l'hypocrisie, les déviations et les vices sexuels soigneusement cachés et tus, même aux parents, et souvent par les parents, et qui sont par conséquent impossibles à combattre ou à soigner.

« Une société plus saine, des unions moins souvent dépravées ou minées par le vice ou les maladies vénériennes, des corps plus vigoureux, des esprits plus sains, voilà quelques-uns des avantages que nous pourrions tirer d'un enseignement sexuel bien compris. L'expérience l'a maintenant prouvé. »

Nous extrayons d'un article de **Christian Germoz** intitulé **L'Enseignement sexuel,** publié dans le numéro de janvier 1955 de **Vie et Santé,** les lignes qui précèdent. L'auteur confirme ce que nous avons toujours déclaré dans notre revue, à savoir que la franchise et la vérité, quels qu'en puissent être les résultats, sont toujours préférables à la dissimulation et à l'hypocrisie.

Il faut aimer la vérité et avoir le courage de la dire si nous voulons avoir des enfants équilibrés, sains et forts. Il est indispensable de les élever face aux réalités de l'existence, de leur donner conscience de leurs responsabilités vis-à-vis d'eux-mêmes et des autres, si nous voulons en faire des hommes. Ce, cela va sans dire, en tenant compte de leur âge. Toute méthode d'éducation demandant une sage progression.